

Questions orales

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, l'opposition est réellement à court de ballons. Je peux vous assurer que les politiques, les décisions de ce gouvernement envers Petro-Canada sont prises ici, à Ottawa, par le gouvernement élu par les Canadiens. Deuxièmement, si le gouvernement en arrive à la conclusion que l'on doit demander une participation des Canadiens à la propriété de Petro-Canada pour générer des capitaux afin de mettre en route des mégaprojets qui vont assurer la sécurité des approvisionnements pour les Canadiens, cela n'ira pas à l'encontre des Canadiens mais à l'encontre du NPDP, monsieur le Président!

* * *

L'AGRICULTURE

L'OPPORTUNITÉ DE CRÉER UN OFFICE DE COMMERCIALISATION DE LA POMME DE TERRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Lors d'une enquête menée à travers le Canada, le Conseil national des produits agricoles a constaté que les segments de la pomme de terre de consommation et de semence faisaient face à des fluctuations rapides et marquées de prix ainsi qu'à un avenir incertain. Est-ce que l'honorable ministre pourrait sécuriser nos producteurs agricoles et leur dire que vous préparez, avec les principaux intervenants et les provinces, une stratégie pour créer un office de commercialisation de la pomme de terre qui assurerait la stabilité des marchés, leur rentabilité, le contingentement et la croissance à long terme de l'ensemble du secteur?

[Traduction]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Il saura qu'à la demande du secteur j'ai confié au Conseil national de commercialisation des produits agricoles le soin d'effectuer une étude et d'organiser un certain nombre d'audiences puis de me faire rapport. Cette mission est terminée et les auteurs du rapport préconisent de procéder en deux étapes. Premièrement, de créer l'Office en lui conférant tous les pouvoirs prévus en vertu des dispositions de l'article 23 de la loi, sauf ceux concernant la gestion de l'offre.

Je tiens à affirmer au représentant du secteur que nous collaborerons très étroitement avec lui et avec les provinces en vue d'élaborer un plan comportant la gestion de l'offre. J'espère que cet objectif sera atteint dans un avenir assez proche.

* * *

L'IMMIGRATION

LE DÉPART ET LE RETOUR D'UN TERRORISTE NOTOIRE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration et concerne les

mesures prises par le gouvernement dans l'éternelle saga de ce terroriste condamné, saga qui gêne les Canadiens, monte les ministères les uns contre les autres et montre bien que le gouvernement a atteint dans l'incompétence des sommets qu'on croyait inaccessibles, même pour lui.

Étant donné que le gouvernement a organisé le départ volontaire de M. Mohammad, peut-il finalement jouer franc jeu avec les Canadiens et leur expliquer comment ce plan a été bâclé, pourquoi M. Mohammad n'a pas pu quitter Londres pour poursuivre son voyage et pourquoi le ministre n'a pas résolu les difficultés de dernière minute en faisant appel au ministère des Affaires extérieures au lieu de le tenir à l'écart?

[Français]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense avoir été clair sur les événements hier. Je les rappelle pour le bénéfice de mon collègue. D'abord, nous avons été approchés, c'est-à-dire que le gouvernement a toujours manifesté son intention de faciliter le départ de M. Mohammad, départ volontaire, ou, comme nous le faisons actuellement, par des processus de déportation. Celui-ci a approché les fonctionnaires du ministère, et son propre avocat nous a proposé un départ volontaire, et que mon collègue comprenne bien, à partir d'ententes et de mécanismes définis par eux-mêmes. Le gouvernement ne fait que faciliter, par les mesures de sécurité et par un certificat d'identité, le départ de M. Mohammad du Canada. Je pense que mon collègue devra admettre une chose. Encore une fois, à moins qu'il soit contre le départ de M. Mohammad, ce ne sera pas la première fois que son parti serait contradictoire dans ses positions. Mais à partir du moment, pour une raison ou pour une autre qui concerne M. Mohammad lui-même, que celui-ci a dû revenir au Canada, à partir de ce moment-là, nous continuons le processus de déportation, et le gouvernement n'aura de repos que lorsque M. Mohammad sera déporté du pays.

[Traduction]

M. Marchi: Monsieur le Président, il demeure que cet épisode est une énorme farce où se multiplient les erreurs gouvernementales et les manifestations d'incompétence et de maladresse. Les Canadiens veulent savoir quand ils en connaîtront le dénouement.

L'ABSENCE DU VISA REQUIS PAR UN AUTRE PAYS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre, monsieur le Président. Si le problème réside à Londres, parce que la personne en question n'est pas munie du bon visa ou des bons titres de voyage, le ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures précises son gouvernement ou lui-même ont prises pour remédier à cette lacune? Les Canadiens doivent-ils comprendre que le ministre n'a pas été capable d'établir un visa tout banal? S'agit-il d'une priorité ou non et le gouvernement est-il à même de mener à bien un plan du début jusqu'à la fin mettant ainsi un terme à cette comédie?